Image not found or type unknown

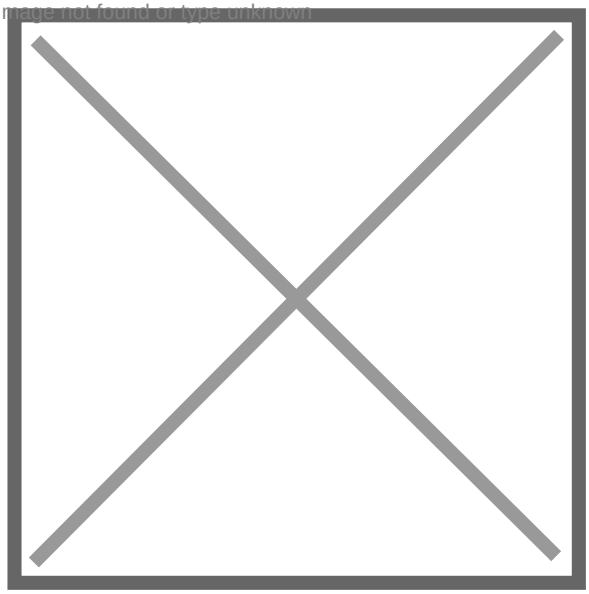

Départ dans la période d'essai et perte des allocations chômage?

Par **cess74**, le **24/05/2011** à **19:56**

Bonjour,

je percevais des allocations chômage depuis 6 mois car j'étais en activité non rémunérée (formation professionnelle) suite à une fin de CDD. Ma formation s'est terminée le 30 avril et je me suis donc réinscrite à Pôle Emploi pour continuer de percevoir mon allocation en attendant de retrouver du travail.

J'ai recommencé à travailler la semaine dernière mais je n'ai eu mon contrat qu'aujourd'hui (après 4 jours de présence). La rémunération mentionnée sur le contrat (CDD de 4 mois) est différente de celle annoncée lors de l'entretien d'embauche et évidemment elle est inférieure de 300€ brute environ... ce qui ne me convient pas du tout (je touche alors à peu près la même somme que mes allocations chômage!)

Le contrat mentionne une période d'essai de 14 jours.

Ma question : si je pars maintenant (donc pendant ma période d'essai) en ayant pas signé de contrat, est-ce que je perds mes droits à l'allocation chômage?

Merci par avance...

Par **Cornil**, le **28/05/2011** à **17:50**

Bonsoir "cess75"
A ma connaissance, non, ta rupture en période d'essai de CDD ne fait pas obstacle à la poursuite de tes allocations-chômage. on revient au contrat rompu précédent non de ton fait.
Mais c'est un "fusil à un coup". Il faudra faire attention lors de ton prochain contrat , et ne pas le rompre de nouveau de ton fait.
Bon courage et bonne chance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés